



RÈGLEMENT DE COURSE 2022

Préambule

La cyclosportive IAM est une randonnée cycliste ou en ski à roulettes populaire ouverte à tous, hommes, femmes, enfants en âge de scolarité, licenciés ou non.

Les deux parcours seront chronométrés et feront l'objet d'un classement général.

Les résultats seront communiqués après la course et seront disponibles sur le site internet www.iamchampexchallenge.ch.

La cyclosportive IAM se déroule sur des routes ouvertes à la circulation. En conséquence, les participants doivent respecter le code de la route, rouler à droite et se conformer aux instructions qui seront mises en place.

Le port du casque est obligatoire, sous peine de disqualification et d'annulation de chronométrage.

Les véhicules accompagnants sont interdits.

Pour les catégories ski à roulettes, le port du casque et de lunettes est obligatoire. Le style est libre et tous les modèles de skis à roulettes sont autorisés

Catégories

Un classement pour chaque catégorie sera effectué soit sur le petit parcours soit sur le grand parcours.

Le grand parcours est interdit pour la catégorie enfants.

Les **catégories cyclistes** faisant l'objet d'un classement se répartissent comme suit :

- Enfants garçons petit parcours dès 2010
- Enfants filles petit parcours dès 2010
- Juniors hommes grand parcours de 2004 à 2009
- Juniors femmes grand parcours de 2004 à 2009
- Adultes hommes grand parcours jusqu'à 2003
- Adultes femmes grand parcours jusqu'à 2003

Un classement cycliste spécifique est établi pour les catégories IAM Junior Challenge:

- U11 garçons + U11 filles (2012-2013), petit parcours
- U13 garçons + U13 filles (2010-2011), petit parcours
- U15 garçons + U15 filles (2008-2009), grand parcours

Les **catégories skis à roulettes** faisant l'objet d'un classement se répartissent comme suit :

- OJ 2007 et plus jeunes, petit parcours
- Adultes 2006 et plus âgé, grand parcours

Assurances

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance couvrant les conséquences personnelles d'un accident. L'inscription vaut confirmation que le participant est au bénéfice de ces assurances et renonciation à toute action juridique envers les organisateurs. Par son inscription, chaque participant confirme avoir pris connaissance de toutes les informations, particulièrement de celles relatives à la sécurité, et s'engage à s'y soumettre.

Exclusion de responsabilité des organisateurs

La responsabilité des organisateurs, de leurs organes employés et autres auxiliaires pour les dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue, que ce soit en cas d'accident, de vol ou de dommage quelconque.

Prise en charge médicale

Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc...) sont à la charge de chaque participant.

Adhésion au présent règlement

L'inscription à la cyclo sportive IAM implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.